

Image not found or type unknown



# Installation Compteur électrique

Par **emma85**, le **01/10/2014** à **17:34**

bonjour

nous avons loué un local commercial il y a 2 ans. Lors de la signature du bail, on nous a dit que l'électricité était comprise dans le loyer. Hors aujourd'hui, la copropriété nous a révélé que nous étions branché sur les parties communes et nous demandes de nous mettre en règle. Aucun compteur ne distribue notre local. Le gestionnaire de notre bien nous indique que c'est à nous de payer cette installation. Ma question est celle ci: le propriétaire a t-il pour obligation d'installer un compteur? Peut t on parler de vice caché?

ou bien est- ce à nous de payer?

Cordialement

Emmanuelle